

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancien site d'extraction et de traitement du minerai de Cessat (secteur minier d'Asprières) à CUZAC

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 09/12/2022

Nom : Ancien site d'extraction et de traitement du minerai de Cessat (secteur  
Adresse : Non renseignée  
Commune principale : CUZAC (46085)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : 12.02 - Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/12/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP41254900101  
Ancien identifiant SIS : Non renseigné  
Description<sup>1</sup> : Au regard des analyses de sols et du rapport d'étude sanitaire et environnementale de GEODERIS, les parcelles sont classifiées en SIS.  
Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 13/12/2022

Enjeux et environnement : Le site de "Cessat" est localisé au sud du département du Lot, à environ 0,5 km au sud-est de la ville de Cuzac.  
Il appartient au secteur minier d'Asprières, retenu dans le cadre de l'inventaire DDIE (Directive sur les déchets de l'industrie extractive) réalisé par GEODERIS, à la demande de l'État.

Le secteur minier d'Asprières recoupe les départements de l'Aveyron (12) et du Lot (46). Il comprend quatre anciens titres miniers : les concessions de Bouillac et d'Asprières, le permis d'Exploitation de la Diège et le permis exclusif de recherche des Escauffages.

Les substances principales exploitées sont le plomb, le zinc, l'argent, le cuivre, et la fluorine pour le Permis des Escauffages.

Description<sup>3</sup> : Le site de « Cessat » est inclus dans la concession de Bouillac. Cette concession de mines de plomb argentifère, cuivre et métaux connexes a été instituée par décret du 10 janvier 1883. La renonciation à cette concession a été acceptée par décret du 12 janvier 1936.  
Il convient de rappeler que la police spéciale des mines ne s'applique plus aux travaux réalisés dans le cadre de cette ancienne concession, aujourd'hui renoncée. C'est la police du maire qui s'applique, sous la responsabilité du propriétaire foncier.

Le site recoupe la commune de Cuzac dans le département du Lot et celle de Bouillac dans le département de l'Aveyron, et notamment la partie ouest de la ville de Bouillac.

Le dépôt principal est étendu et présente des contours diffus. Il est constitué de stériles issus de l'extraction et/ou du traitement du minerai occupant une surface d'environ 2,3 ha dans une zone à fortes pentes. Ces matériaux sont majoritairement composés d'éléments résiduaux fins marron/orangé à ocre (passées oxydées), de fragments anguleux centimétriques à décimétriques et de stériles de creusement (centimétriques à pluri-décimétriques).

Les teneurs en métaux et métalloïdes mesurées sur ce dépôt sont élevées, tout particulièrement pour le plomb, l'arsenic, l'antimoine, le zinc, le cuivre et le baryum (teneurs maximum mesurées 17 500 mg/kg pour le plomb ; 2 080 mg/kg pour l'arsenic ; 230 mg/kg pour l'antimoine ; 1 430 mg/kg pour le zinc ; 344 mg/kg pour le cuivre ; 2 220 mg/kg pour le baryum).

En 2019, l'ensemble du secteur minier d'Asprières a fait l'objet d'une étude sanitaire et environnementale menée par GEODERIS. A l'issue de cette étude, des recommandations ont été proposées en termes d'information, de restriction d'usage et de gestion pérenne, destinées à maîtriser les milieux sources et les impacts. Pour les zones à enjeux fortement pollués, il est notamment proposé d'examiner la nécessité de mettre en place un plan de gestion dans le cadre de la maîtrise des sources et de rétablir la compatibilité usage - état du milieu.

L'étude a été restituée aux collectivités et organismes (communes concernées, Grand Figeac, syndicat mixte Célé Lot médian) en décembre 2021. Des courriers d'information des personnes ayant accepté les prélèvements ont été transmis aux particuliers avec les résultats d'analyses, les recommandations et conseils sanitaires. Un courrier circulaire avec une fiche de conseils sanitaires a également été transmis aux mairies pour distribution aux habitants du secteur. Le rapport d'étude a été publié sur le site Internet des services de l'État dans le Lot.

Un « porter à connaissance » de l'étude et de ses recommandations a été fait aux collectivités concernées en août 2022 afin qu'elles mettent en œuvre les recommandations de cette étude et qu'elles prennent en compte les risques résiduels de pollution, sur et autour des dépôts, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, et dans l'application du droit des sols, et qu'elles puissent réaliser l'information préventive sur leur territoire.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

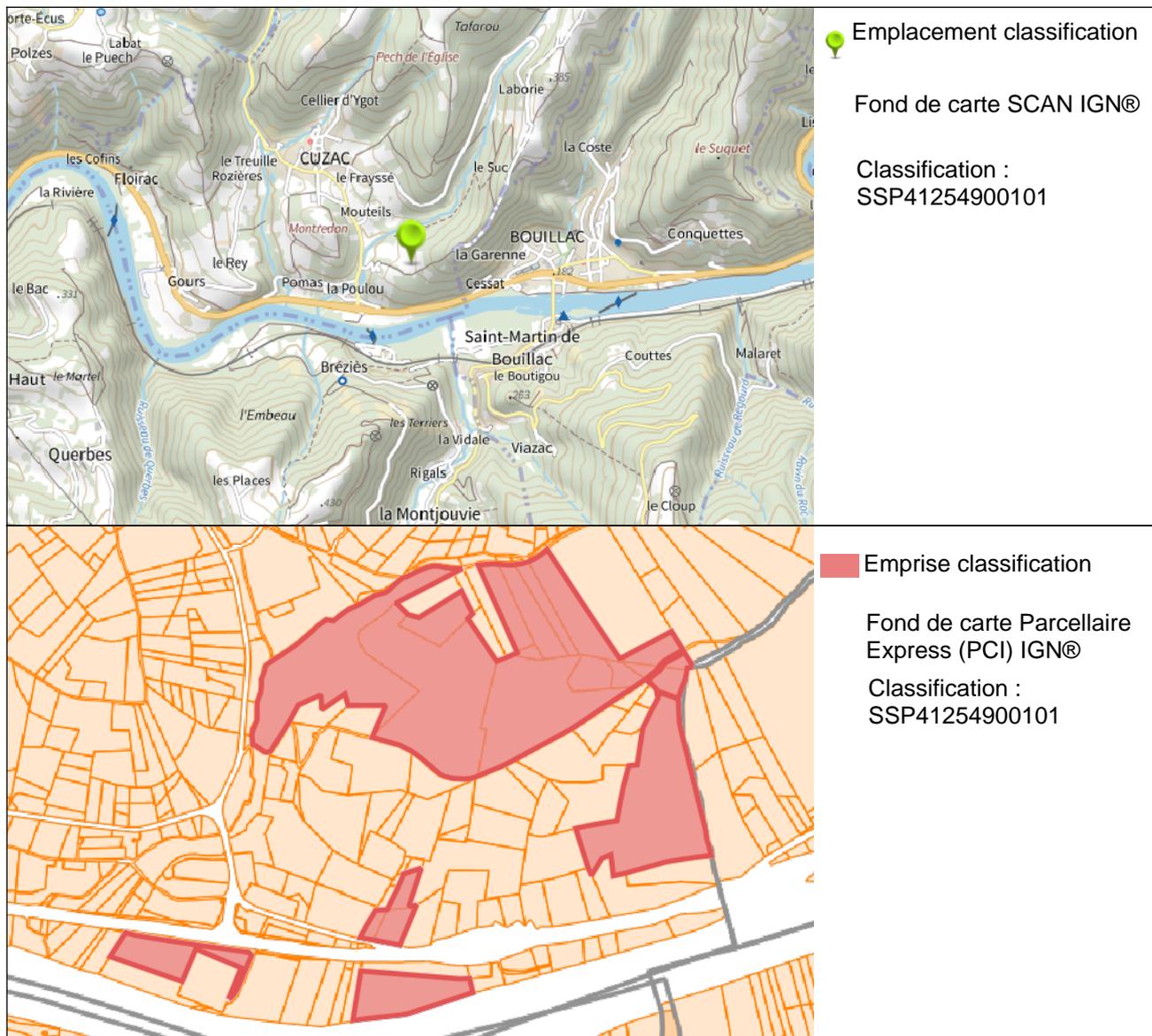
## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Cuzac	3	0A	1038	46

Cuzac	3	0A	1039	46
Cuzac	3	0A	1040	46
Cuzac	3	0A	1041	46
Cuzac	3	0A	1171	46
Cuzac	3	0A	1173	46
Cuzac	3	0A	1182	46
Cuzac	3	0A	1183	46
Cuzac	3	0A	1184	46
Cuzac	3	0A	1185	46
Cuzac	3	0A	1186	46
Cuzac	3	0A	1187	46
Cuzac	3	0A	1188	46
Cuzac	3	0A	1189	46
Cuzac	3	0A	1201	46
Cuzac	3	0A	1222	46
Cuzac	3	0A	1239	46
Cuzac	3	0A	1247	46
Cuzac	3	0A	1525	46
Cuzac	3	0A	1976	46
Cuzac	3	0A	1987	46

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 632490.695190998, Lat. : 6386478.082856724

Superficie estimée :

108853 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.